

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2015.
- Approuve la modification des statuts de la CCHC, conformément au projet approuvé par la CCHC par la délibération 2015-164 du 21 octobre 2015
- Charge le Centre de Gestion de la Haute-Saône de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, destiné à couvrir les risques maladies et accidents des agents communaux
- Fixe la participation forfaitaire de la collectivité à la couverture de prévoyance de ses agents à 6 € à compter du 1^{er} janvier 2016
- Décide la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2016. Les agents recenseurs seront payés à raison de 1,02 € par feuille de logement remplie et 1,70 € par bulletin individuel rempli. Ils percevront 20 € pour chaque séance de formation.
- Après le retrait de M. CHASSARD Christian de la séance, décide de réviser l'indemnité du 3^{ème} adjoint au taux de 16.5% de l'indice 1015, avec effet au 1^{er} janvier 2016, considérant ces missions nouvelles
- Accepte la convention de déneigement entre la commune de Fougerolles et Fontaine pour le déneigement du hameau de la Motte. Celle-ci sera réalisée par un prestataire privé, pour un coût horaire de 79,57 € TTC pour l'hiver 2015/2016
- Reporte la décision de modification du contrat de location de la salle polyvalente à un Conseil ultérieur
- Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2016 dans les parcelles de la forêt communale n° 15-21-38R-45Afa-64R-65; La vente en bloc de produits des parcelles n° 21-38-64R et en futaie affouagère des parcelles n° 15-45Afa-65; Le partage, non façonné, aux affouagistes du bois de chauffage dans les parcelles n° 15-45Afa-65
- Décide de dissoudre le CCAS, le Conseil Municipal exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune
- Attribue une subvention de 100 € à une mini-entreprise nommée MultiClés, basée au Collège André Masson de Saint Loup, afin de la soutenir dans la création de porte-clés divers et de lui permettre d'investir dans du matériel
- Donne un accord de principe à l'Association de Foot de Fontaine qui souhaite refaire le sol et les peintures du vestiaire du stade avec des bénévoles. Une subvention de la commune sera versée pour l'achat de fournitures et peintures pour une somme de 441.18 €TTC.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 18 décembre 2015

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN